Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20260309-2026_02_09_D21-DE

Commune de PLONEVEZ DU FAOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026 - 21

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLONEVEZ DU FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Marguerite BLEUZEN**, Maire.

Date de convocation : 26 février 2026 Convocation affichée le : 26 février 2026

Présents : M. BLEUZEN, P. AUFFRET, V. CARO-CHERRE, J. BOULC'H, J.L LANDREIN, F. MORVAN, D. SALAÜN, A. LE MOIGNE, J.M. HOURMANT, G. BERNARD, S. MAO, Y. KERDEVEZ, A. RIOU, D. KERLOGOT, L. LE GUILLOU.

Absent excusé : A. MANAC'H.

Nombre de conseillers en exercice : 16 Nombre de conseillers présents : 15

Procuration : A. MANAC'H (procuration à D. KERLOGOT.)

Secrétaire de séance : Valérie CARO-CHERRE.

Objet de la Délibération
Budget primitif annexe lotissement communal Kernevez Lann – exercice 2026.

Sur proposition de Mme le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu l'avis de la commission des Finances et Economie en date du 18 février 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget primitif annexe lotissement communal Kernevez Lann – exercice 2026 - qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

  * section de fonctionnement : 388 652,25 €

  * section d'investissement : 451 042,54 €

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
Marguerite BLEUZEN.